Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STMG • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac STMG

Droit et Économie

Session 2025 • Code sujet : **25-MGDEPO3** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Responsabilité du fait d'un animal et causes d'exonération (4 questions) **Page 3**

2. Politiques de lutte contre le chômage et inégalités sur le marché du travail (4 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2025/Bac STMG - Droit et économie - Session 2025 - 2-Sujet.pdf

1. Responsabilité du fait d’un animal et causes d’exonération

Zineb HAIDA confie son chien Caramel, récemment opéré, à son amie Jessica DUPONT pendant quinze jours. Bryan NECKAR, qui joue avec le chien malgré les consignes, appuie sur sa plaie et est mordu ; il garde des cicatrices et ne peut participer aux prochains défilés.

Question 1. Qualifiez juridiquement les parties, les faits et les dommages de la situation présentée.

Zineb HAIDA est la propriétaire de Caramel. Jessica DUPONT est la personne à qui le chien est confié pour quinze jours et peut être qualifiée de gardienne si elle en exerce l’usage, la direction et le contrôle. Bryan NECKAR est la victime de la morsure. Le fait dommageable est la morsure provoquée par la douleur du chien après que Bryan a appuyé sur sa plaie. Les cicatrices constituent un dommage corporel ; l’impossibilité de participer aux défilés peut constituer une perte de revenus ou une perte de chance, à établir.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Bryan est victime d’un dommage corporel et d’un préjudice économique éventuel causés par la morsure de Caramel.

Question 2. Développez l’argumentation juridique que Bryan NECKAR peut avancer pour obtenir réparation.

Majeure : selon l’article 1243 du Code civil, le propriétaire d’un animal ou celui qui s’en sert est responsable des dommages causés par l’animal. La victime doit prouver le dommage et le lien avec l’animal, mais pas une faute du gardien. **Mineure :** Caramel a mordu Bryan, qui présente des cicatrices et risque une perte de revenus. Zineb en est propriétaire ; toutefois, Jessica pourrait être reconnue gardienne puisque le chien lui a été confié quinze jours. **Conclusion :** Bryan peut demander réparation à la personne reconnue gardienne, sous réserve d’un éventuel partage de responsabilité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Bryan peut demander réparation à Zineb comme propriétaire ou à Jessica si elle est reconnue gardienne de Caramel.

Question 3. Présentez les arguments juridiques que Zineb HAIDA peut opposer à Bryan NECKAR.

Zineb peut soutenir qu’elle n’avait plus la garde de Caramel au moment des faits : elle l’avait confié à Jessica pendant quinze jours, qui assurait les soins, les promenades et le rendez-vous vétérinaire. L’annexe 3 indique qu’un tiers peut être reconnu gardien lorsque l’animal lui est confié plusieurs jours. Zineb peut aussi invoquer la faute de Bryan, qui a ignoré les consignes et appuyé sur la plaie. Cette faute peut réduire son indemnisation. Une exonération totale suppose toutefois une faute présentant les caractères de la force majeure et à l’origine exclusive du dommage.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Zineb peut contester sa qualité de gardienne et invoquer la faute de Bryan pour demander un partage de responsabilité.

Question 4. Après avoir rappelé les différents moyens d'exonération, répondez à la question suivante à l'aide des annexes 3 et 4 : pourquoi le législateur a-t-il prévu des causes d'exonération de la responsabilité ?

Les principales causes d'exonération sont la force majeure, la faute de la victime et le fait d'un tiers. Pour exonérer totalement le responsable, la faute de la victime doit être la cause exclusive du dommage et présenter les caractères de la force majeure ; sinon, la responsabilité peut être partagée. Le législateur prévoit ces causes car un dommage peut provenir, en tout ou partie, d'un événement étranger au défendeur. Elles permettent d'adapter la responsabilité aux circonstances, sans sacrifier l'indemnisation des victimes : l'exemple du bailleur montre qu'une faute de la victime n'efface pas nécessairement celle d'un autre responsable.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les causes d'exonération tiennent compte des causes étrangères au défendeur et permettent un partage équitable de la responsabilité, sans priver automatiquement la victime d'indemnisation.

2. Politiques de lutte contre le chômage et inégalités sur le marché du travail

Les annexes présentent les écarts de chômage selon la catégorie socioprofessionnelle, le diplôme et l'âge, ainsi que le sous-emploi selon le sexe. Elles décrivent des politiques actives et passives de l'emploi, leurs leviers et leurs effets possibles sur le chômage, les publics précaires et la qualité de l'emploi.

Question 1. À partir de vos connaissances et de la documentation fournie, distinguez les politiques active et passive de l'emploi.

Les politiques **actives** agissent directement sur l'emploi et l'insertion : formation, accompagnement, contrats aidés et aides à l'embauche. Elles améliorent les compétences ou incitent les entreprises à recruter. Les politiques **passives** compensent les conséquences du chômage en soutenant les revenus par l'indemnisation. Certaines règles d'indemnisation peuvent aussi inciter au retour à l'emploi, par exemple la dégressivité des allocations. Ainsi, les contrats aidés relèvent d'une politique active, tandis que l'assurance-chômage relève d'une politique passive.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Politique active : favoriser l'emploi et l'insertion. Politique passive : indemniser les personnes au chômage et soutenir leurs revenus.

Question 2. À partir de vos connaissances et de la documentation fournie, identifiez les différentes sources d'inégalités sur le marché du travail.

Source d'inégalité	Constat documenté
Catégorie socioprofessionnelle	Chômage : 10,5 % des ouvriers contre 3,7 % des cadres.
Diplôme	13,3 % sans diplôme contre 5,0 % avec bac+2 ou plus.
Âge	7,3 % des 15-24 ans contre 3,7 % des 50 ans et plus.
Sexe et qualité de l'emploi	Sous-emploi : 6,2 % des femmes et 2,7 % des hommes.
Précarité des contrats	La réforme a réduit les ouvertures de droits de 24 % pour les moins de 25 ans, de 25 % après un CDD et de 35 % après l'intérim.

Les inégalités touchent donc l'accès à l'emploi, mais aussi la durée et la stabilité du travail. Les jeunes, les moins diplômés et les personnes en emploi précaire sont particulièrement exposés.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les inégalités varient selon la catégorie socioprofessionnelle, le diplôme, l'âge, le sexe et la précarité des contrats.

Question 3. À partir de vos connaissances et de la documentation fournie, expliquez comment les mesures prises par les gouvernements peuvent réduire le chômage.

Les gouvernements peuvent réduire le chômage en agissant sur les compétences, le coût du travail et l'accès aux emplois :

- La formation, l'alternance et la reconversion réduisent l'écart entre les qualifications des candidats et les besoins des entreprises.
- Les contrats aidés, subventions et exonérations diminuent le coût d'embauche et facilitent l'insertion des publics éloignés de l'emploi.
- L'accompagnement améliore la recherche d'emploi. Les règles d'indemnisation peuvent également inciter à reprendre un emploi.

Ces mesures peuvent toutefois favoriser des emplois courts ou précaires. Leur efficacité dépend donc aussi de la durabilité et de la qualité des emplois retrouvés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Formation, accompagnement et aides à l'embauche favorisent les recrutements, à condition de déboucher sur des emplois durables.

Question 4. Rédigez une argumentation permettant de répondre à la question suivante : les politiques de lutte contre le chômage permettent-elles de réduire les inégalités sur le marché du travail ?

Les politiques de lutte contre le chômage peuvent réduire les inégalités si elles ciblent les personnes les plus exposées. Les contrats aidés, la formation et l'accompagnement facilitent l'insertion des chômeurs de longue durée et des personnes peu qualifiées. L'alternance et la reconversion peuvent aussi améliorer l'accès à l'emploi.

Mais certaines mesures peuvent accentuer les écarts. Après la réforme de l'assurance-chômage, les ouvertures de droits ont davantage diminué pour les jeunes, les personnes en fin de CDD et les intérimaires. Les contrats aidés peuvent aussi conduire à une insertion moins durable, tandis que le sous-emploi concerne 6,2 % des femmes contre 2,7 % des hommes. Le bilan dépend donc du ciblage et de la qualité des emplois obtenus.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui, si les mesures ciblent les publics fragiles et favorisent des emplois durables. Sinon, elles peuvent maintenir ou accentuer les inégalités.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2025)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de Droit et Économie du baccalauréat technologique STMG, session 2025, porte le code 25-MGDEPO3 et dure quatre heures, avec un coefficient 16. Les deux parties, notées chacune sur 10 points, portent sur la responsabilité du fait d'un animal et les causes d'exonération, puis sur les politiques de l'emploi, le chômage et les inégalités du marché du travail.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 1243 du Code civil rend responsable du dommage causé par l'animal son propriétaire ou la personne qui s'en sert.
- La responsabilité du fait des animaux repose sur la garde : la victime n'a pas à prouver une faute du gardien pour demander réparation.
- La faute de la victime peut partager la responsabilité ; l'exonération totale suppose notamment qu'elle présente les caractères de la force majeure.
- Les politiques actives favorisent l'accès à l'emploi et le retour à l'emploi ; les politiques passives compensent les effets du chômage, notamment par l'indemnisation.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, distinguer les parties, les faits, les dommages et le fondement juridique applicable.
- Appliquer les règles aux faits précis, notamment à la garde de l'animal et au comportement de la victime.
- En économie, exploiter les chiffres du tableau et du graphique en précisant les catégories comparées.
- Dans l'argumentation, présenter les effets favorables et les limites des politiques de l'emploi à partir des annexes.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment distinguer une politique active d'une politique passive de l'emploi ?

Une politique active agit sur l'accès à l'emploi, par exemple avec la formation, l'accompagnement ou les aides à l'embauche. Une politique passive vise surtout à compenser la perte de revenu liée au chômage, notamment par l'indemnisation.

Q : Comment analyser la faute de la victime dans un cas de responsabilité du fait d'un animal ?

Il faut établir le comportement de la victime et son rôle dans la survenue du dommage. Selon les circonstances, sa faute peut conduire à un partage de responsabilité ; l'exonération totale requiert notamment les caractères de la force majeure.

Q : Comment organiser le temps entre les deux parties de l'épreuve ?

Les deux parties sont indépendantes, valent chacune 10 points et peuvent être traitées dans l'ordre choisi. Prévoyez du temps pour chacune, indiquez clairement la partie traitée et gardez un moment final pour relire vos réponses.

Q : Que faut-il montrer dans l'argumentation économique pour répondre au sujet ?

Formulez une réponse structurée, mobilisez des connaissances exactes et appuyez vos idées sur les annexes. Présentez aussi les limites ou les effets inégaux des mesures, sans confondre réduction du chômage et réduction des inégalités.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2025/Bac STMG - Droit et économie - Session 2025 - 2-Sujet.pdf
Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.